**Mairie d'AUSSAC-VADALLE**

61, Rue de la république
16560 AUSSAC-VADALLE

Tél : 05 45 20 61 60

Fax : 09 72 31 00 94

CONTRAT DE LOCATION

Centre Socio-Culturel

Entre la commune d'Aussac-Vadalle, représentée par son Maire, Monsieur Gérard LIOT
d'une part,

et

M. REQUENA Gregory domicilié 23, rue de la République 16560 AUSSAC-VADALLE
d'autre part,

Il est arrêté ce qui suit :

M. REQUENA Gregory loue le Centre Socio-Culturel le 07 septembre 2024, **grande salle et cuisine**. (Selon délibérations n° 2015_38_5 du 16 septembre 2015 et n° 2021_10_2 du 07 décembre 2021).

	Habitants de la commune			Associations de la commune	Habitants hors commune			Auto-entrepreneurs Activité culturelle ou sportive
	Grande Salle	Cuisine	Petite Salle	Gratuit	Grande Salle	Cuisine	Petite Salle	Grande et petite salle
1 ^{er} jour	90	20	30	Dans la limite d'un nombre de réservation annuelle	180	70	80	15,00 €
Jour sup.	50	10	20		90	40	50	Mensuel
								1 journée/hebdo.

*L'usage de la salle est strictement limité aux jours facturés, énergies en sus selon état des lieux.

Dans tous les cas une attestation d'assurance responsabilité civile valide est obligatoire. Le montant de la location doit être versé à l'ordre du Trésor Public ($90 \times 1 + 20 \times 1 = \underline{110,00\text{€}}$)

Dépôt de caution obligatoire : 1 000,00 €.

Date & Heure de la prise en charge : vendredi 06 septembre 2024 à 13h30

Date & Heure de la remise à disposition de la commune : lundi 09 septembre 2024 à 08h30

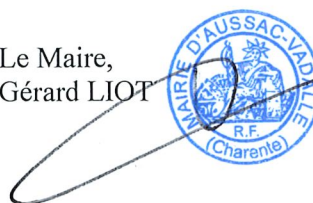
Objet de la location : anniversaire 60 personnes

M. REQUENA Gregory déclare avoir pris connaissance du règlement et tarifs annexés au présent contrat.

Lu et Approuvé
Le locataire

Lu et approuvé

Le Maire,
Gérard LIOT



Il est strictement interdit de modifier les dispositifs de lutte contre l'incendie.

Les produits d'entretien sont à la charge du locataire.

Les locataires sont informés que le centre socioculturel est loué conformément aux informations du présent imprimé.

L'inexactitude des informations fournies entraîne la responsabilité du locataire. La commune d'Aussac-Vadalle se réserve tous droits de poursuite pénale et civile.